

Québec, le 25 avril 2013

Monsieur Pierre Baril
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Le 28 mars 2013, en vertu des pouvoirs prévus au troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), je donnais au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une audience publique concernant le *Projet de restauration de sédiments au port de Gaspé – Sandy Beach* par Transports Canada et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il devait en faire.

Compte tenu des contraintes de disponibilité signifiées par les diverses parties prenantes au mandat, je vous avise que je reporte au 21 mai 2013 le mandat d'audience publique qui devait débiter le 22 avril 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



YVES-FRANÇOIS BLANCHET